

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

RAPPORT N°2009-08

AVIS

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008
LES ACTIONS STRATEGIQUES
AUTRES RAPPORTS
LA DECISION MODIFICATIVE N°1
POUR L'EXERCICE 2009
DE LA REGION LIMOUSIN**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 juin 2009

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

VOTE



59 votants

46 pour

MM. Giacomini, Girard, Perié, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Rousseau (RFF)
M. Jardel (EDF)
MM. Rebeyrole, Lavent, Burgalières (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Tourand (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Barlerin (Confédération Paysanne du Limousin)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)
M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Pezet (CRAMCO, CAF et RSI du Limousin)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREA HIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Dubech (CRESS)
MM. Vareille, Valadas (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Lestelleux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Berland (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Fraysse (Fédération régionale des offices de tourisme)
Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier (Personnalités qualifiées)

8 contre

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Soury, Vareille D. (CGT)

5 abstentions

MM. Lefrère, Leroy, Esquieu, Janot (FO)
Mme Vaux (FSU)

Ce rapport a été adopté à la **majorité des suffrages exprimés.**

TABLE DES MATIERES



VOTE	1
PROPOS LIMINAIRES	5
1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008	7
2. ACTIONS STRATEGIQUES	13
2.1. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT)	13
2.2. PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES D'ACTIONS AGENDA 21 DE LA REGION LIMOUSIN	14
2.3. ETUDE TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET COMMUNICATION DANS LE MASSIF CENTRAL - ADIMAC	14
2.4. SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL D'ACCESSIBILITE	15
2.5. SCHEMA REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS (SRIT)	15
2.6. ETAT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION	16
2.7. 110 PROJETS POUR LES JEUNES	17
3. FORMATION, CULTURE ET SPORT	18
3.1. CHEQUIER JEUNES CULTURE SPORT	18
4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	18
4.1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ELIARE NETWORK SUDOE.....	18
5. SEDONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE	18
5.1. DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2009	18
5.2. LES EFFECTIFS	19
5.3. REGLEMENT FINANCIER DE LA REGION LIMOUSIN	19
LISTE DES ABREVIATIONS	21
DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE	23

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du **Conseil Régional du Limousin** a saisi, pour avis, le **Conseil Economique et Social Régional** (CESR) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional le 23 juin 2009.

Après présentation de ces documents par Monsieur Maurice BORDE (Directeur Général des Services), Monsieur Gilles POURCHER (Directeur Général Adjoint en charge de l'Administration Générale) et Monsieur Olivier BARLOGIS (Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Régional et Directeur de la Délégation Etudes-Prospective-Evaluation) devant l'ensemble des commissions du CESR, la commission n°5 " Finances et Synthèse ", réunie le 4 juin 2009, vous propose l'avis suivant.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008



CE DOCUMENT FAIT APPARAÎTRE :

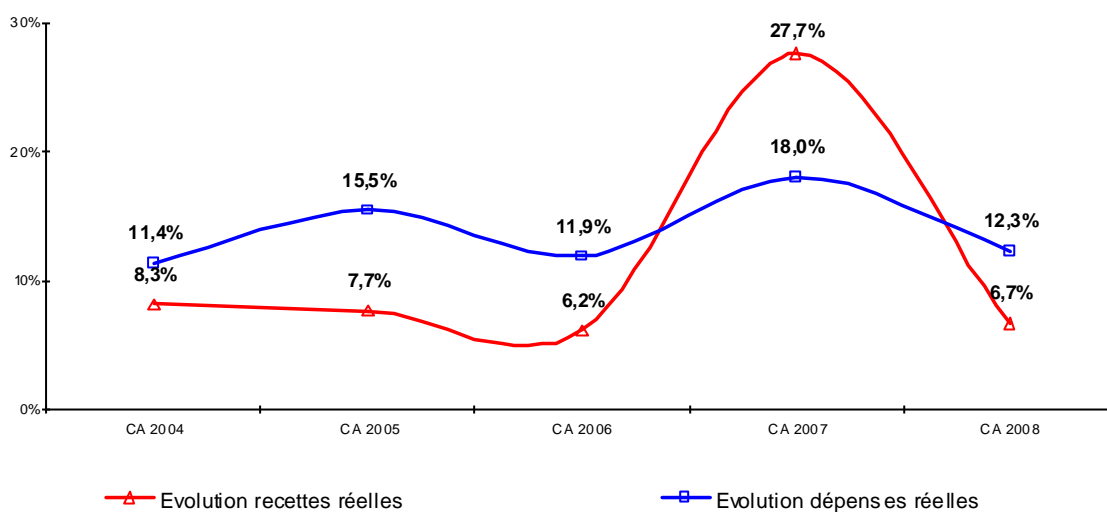
❖ **UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 31.5 M€ A REPORTER DANS LA DM1¹ POUR L'EXERCICE 2009.**

❖ **DES TAUX D'ENGAGEMENT ET DE REALISATION SATISFAISANTS :**

Avec une réalisation de plus de 80% pour les dépenses d'investissement et près de 90% pour les dépenses de fonctionnement, l'ensemble des chapitres budgétaires connaît un engagement financier satisfaisant à l'exception de l'Europe et la coopération internationale (entre 51 et 52% de réalisation en raison notamment du lancement des nouveaux programmes 2007-2013) et de la communication et de la citoyenneté (44% de réalisation en dépenses d'investissement).

❖ **UN EXERCICE EN EXCEDENT MAIS DONT LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CROISSENT PLUS VITE QUE LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Evolution comparées des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



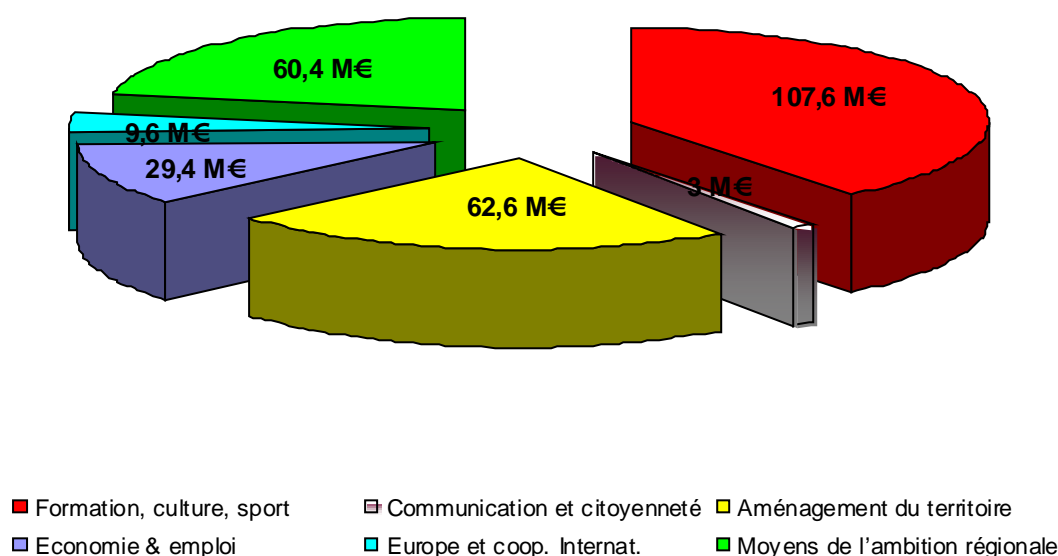
Source : CRL² juin 2009

¹ Décision Modificative n° 1

² Conseil Régional du Limousin

Les dépenses de fonctionnement augmentent, en effet, de 12.3% alors que les recettes de fonctionnement ne connaissent qu'une croissance de 6.7%, ce qui a conduit à un appel important de l'emprunt (60 M€) qui, lui-même, a engendré une forte croissance de l'annuité de la dette. Et l'augmentation des dotations de l'Etat en 2008 n'a pas réussi à réduire l'effet de « ciseaux ».

Les dépenses réelles de fonctionnement : 272,6 M€



Source : CRL juin 2009

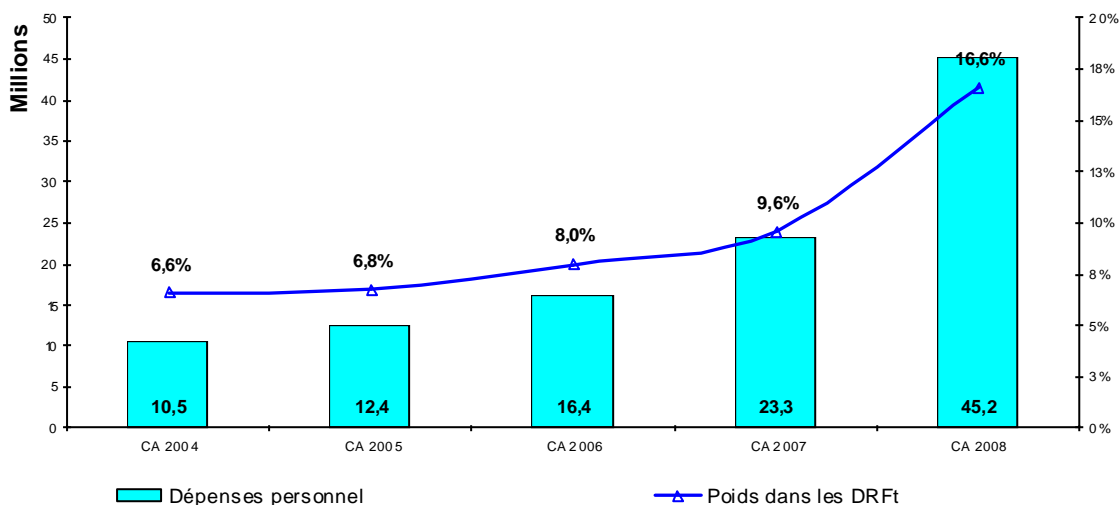
❖ **DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES CHARGES FINANCIERES EN FORTE HAUSSE :**

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2008 auront été marquées par une augmentation importante :

- de la masse salariale et des charges sociales de personnel qui représentent désormais une dépense de 45.2 M d'euros (23.3 M€ en 2007) et qui correspond, pour l'essentiel, à l'arrivée de plus de 700 agents TOS³ au sein des services de la Région ;
- des charges financières qui atteignent 7.6 M€ (4.9 M€ en 2007), en raison en particulier de la très forte augmentation des marges bancaires.

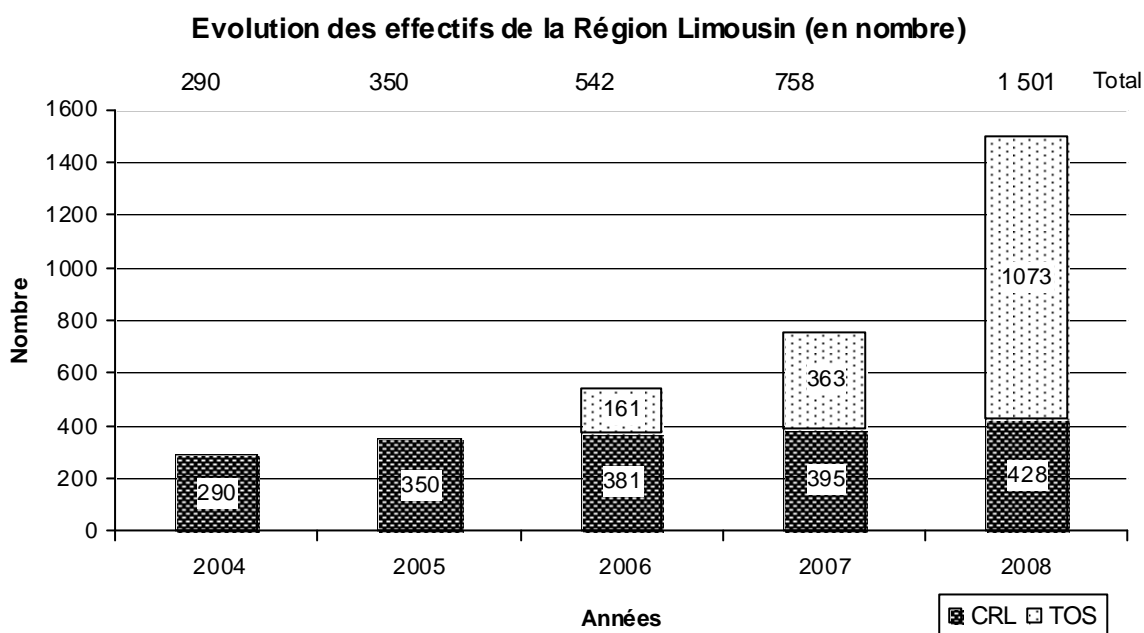
³ Techniciens, Ouvriers et de Service

Les dépenses de personnel : 45,2 M€



Source : CRL juin 2009

Le **CESR** tient à préciser que l'évolution des dépenses de personnel correspond à la situation arithmétique des effectifs suivante :



Source : CRL juin 2009

Le **CESR** note la progression des effectifs régionaux hors transfert des TOS.

A ce sujet, il sollicite des informations complémentaires concernant l'évolution des effectifs 2004-2008 par Pôle, au regard notamment des transferts de compétences (autres que TOS), de l'éventuelle internalisation de prestations jusqu'alors confiées à des structures externes.

Le **CESR** pourrait à l'avenir engager une réflexion sur l'évolution de la structure régionale depuis 25 ans, notamment au travers des 2 Décentralisations.

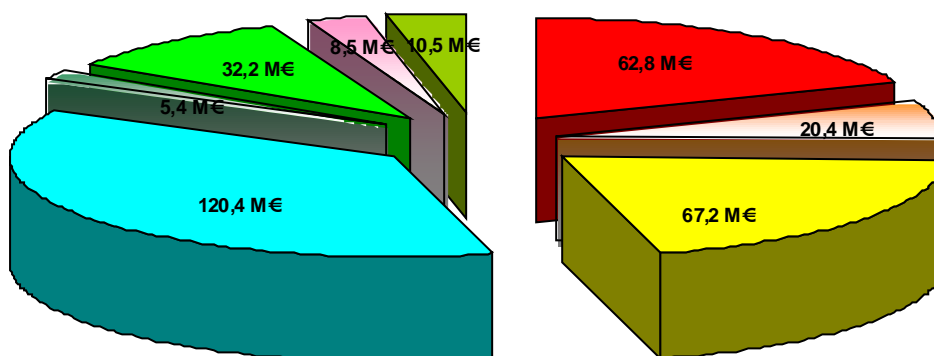
❖ **UNE AUGMENTATION SENSIBLE DU CAPITAL DE LA DETTE**

L'augmentation importante des dépenses d'investissement est liée pour une part au remboursement du capital de la dette qui est passé de 8.5 M€ en 2007 à 11.1 M€ en 2008 en raison de la mobilisation d'emprunts effectuée ces dernières années. Par ailleurs, l'encours de la dette était au 31 décembre 2008 de 206.8 M€.

❖ **UNE STABILISATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :**

Le produit de la fiscalité locale directe et indirecte se stabilise, comme en 2007, à 25% de la totalité des recettes réelles de fonctionnement. De même, le produit de la fiscalité directe représente toujours 19.2% des recettes réelles de fonctionnement (19% en 2007).

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 327,4 M€



■ Fiscalité directe ■ Fiscalité indirecte ■ TIPP ■ DGF, DGD ■ Compens. fiscales ■ Form. Pro. ■ Fonds europ. ■ Autres

Source : CRL juin 2009

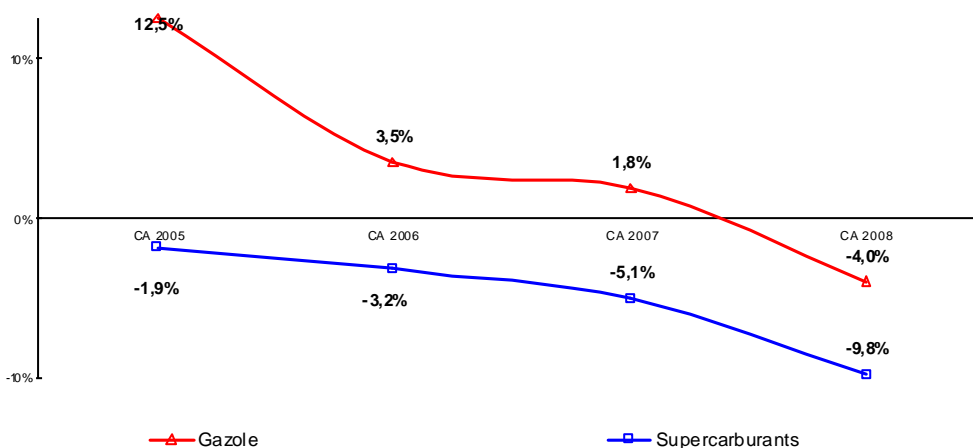
❖ **DES RECETTES QUI DEPENDENT DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF :**

Le produit de la TIPP⁴ est issu directement de la consommation de carburants. En Limousin, en 2008, on constate une baisse de -4% pour la consommation du gazole et de -10% pour les supercarburants. De plus, la modulation de la TIPP étant assise directement sur celle-ci, elle a généré en 2008 une recette de seulement 8.7 M€ alors que 9 M€ étaient inscrits au BP⁵ 2008 et que 9.3 M€ ont été perçus en 2007.

⁴ Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Pétroliers

⁵ Budget Primitif

Evolution de la consommation de carburant (en volume)

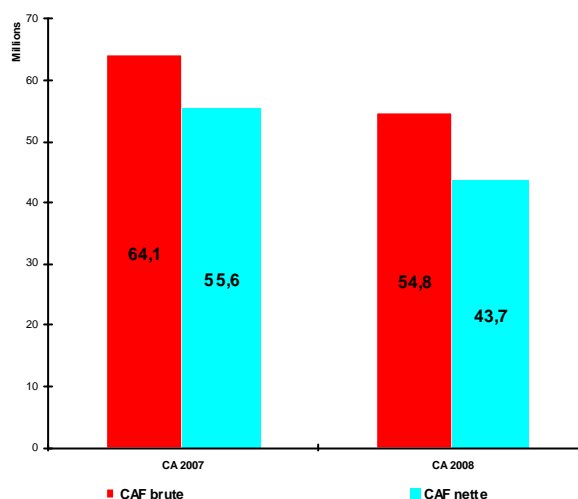


Source : CRL juin 2009

On relève, par ailleurs, une augmentation des dotations globales de fonctionnement et de décentralisation liée pour partie à la modification des règles de répartition de la DGF⁶ pour 2008 et à un renforcement de la part consacrée à la péréquation (16% contre 12% en 2007) dû à l'exclusion de la Région Auvergne.

Le **CESR** souligne le paradoxe de l'outil fiscal TIPP avec la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de développement durable à travers notamment les différentes lois « grenelle de l'environnement ».

❖ UNE EVOLUTION A LA BAISSÉ DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT. Evolution de la capacité d'autofinancement



Source : CRL juin 2009

Le **CESR** relève que la capacité d'autofinancement de la Région enregistre en 2008 une baisse aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, après avoir connue une forte hausse en 2007. De même, la capacité de désendettement est passée de

⁶ Dotation Générale de Fonctionnement

1.8 an en 2007 à 2.9 ans en 2008. Toutefois la Région reste peu endettée au regard du niveau de son encours. Il faut souligner, sur ce point, sa bonne gestion de la dette en 2008, qui l'a fait procéder à l'appel des financements au moment où des ressources financières étaient encore disponibles auprès des organismes bancaires.

EN CONCLUSION

Le **CESR** souligne, à l'issue de l'examen du compte administratif 2008, que la situation financière de la Région reste saine. Cette réalité est à mettre à l'actif d'une gestion prudente et maîtrisée.

Toutefois, comme le précise le Conseil Régional dans son document budgétaire, il n'en reste pas moins, que les soldes intermédiaires de gestion font apparaître cette année une certaine fragilité des finances régionales.

De fait, le **CESR** constate la faiblesse de l'autonomie financière de la Région qui se caractérise notamment par :

- une dégradation des capacités d'autofinancement nette et brute, passées respectivement de 18.1% en 2007 à 13.3% en 2008, et de 20.9% à 16.7% ;
- de l'accroissement des frais financiers, passés de 2% des dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif 2007 à 2.8% en 2008 ;
- une baisse des dépenses d'investissement (-1.7 M€) ;
- une montée en charge des compétences transférées mal compensées par les dotations de l'Etat.

Il s'interroge, en conséquence, sur sa réelle capacité d'assumer à l'avenir l'ensemble des politiques qu'elle conduit actuellement. Surtout, qu'au-delà des compétences de la Région et des transferts successifs, financièrement « dynamiques », celle-ci, dans un contexte de crise économique et sociale est largement sollicitée par l'Etat pour accompagner des investissements stratégiques (LGV SEA⁷, PDMI⁸ à venir,...) financièrement coûteux.

Même si ces investissements sont, sans doute, indispensables et qu'une politique « au fil de l'eau » pourrait s'avérer dangereuse pour le développement économique et l'avenir du territoire Limousin, le **CESR** tient, toutefois, à souligner, que les prochaines orientations budgétaires pour 2010 du Conseil Régional, au regard notamment du Compte Administratif 2008, pourront difficilement ne pas prendre en compte :

- la faiblesse des marges fiscales de la Région ;
- ses possibilités de recours à l'emprunt de plus en plus limitées ;
- et la nécessité d'une maîtrise encore renforcée de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

⁷ Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique

⁸ Programme de Développement et de Modernisation d'itinéraires (du réseau routier national)

A moins que d'ici là, le gouvernement et le législateur, au travers du projet de réforme territoriale, aient clarifié les compétences des collectivités territoriales et leur aient donné la possibilité de nouvelles ressources. Cette évolution souhaitable permettrait à la Région de passer d'un budget plutôt subi à un budget réellement voulu.

2. ACTIONS STRATEGIQUES



2.1. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT)

Ce point d'étape sur le SRADDT constitue le terme d'un long processus engagé il y a plus de deux ans et demi.

Le **CESR** apprécie que le Conseil Régional ait choisi de reporter à juin 2009 l'adoption du SRADDT définitif afin de mieux prendre en compte les observations issues de la concertation partenariale. Un important travail de reformulations et d'explicitations a, en effet, été effectué par les rédacteurs du SRADDT depuis le début de l'année.

Le **CESR** apprécie que plusieurs des propositions de son « avis de saisine » de janvier 2009 aient été lues avec attention et sont aujourd'hui intégrées au document final, en particulier :

- la juste **mise en valeur du SRIT**⁹ et l'identification du domaine « déplacements, transports, infrastructures » comme enjeu transversal aux trois défis du SRADDT ;
- la **mise en avant de certaines dimensions** précédemment peu développées : la notion de service public, les enjeux de l'industrie et de l'artisanat, l'insertion du Limousin dans un espace global... ;
- l'ajout d'un **tableau de bord** avec une quarantaine d'indicateurs permettant un suivi continu des évolutions du Limousin et une présentation annuelle de l'avancée des objectifs stratégiques du SRADDT. Le **CESR** avait, en effet, terminé son avis en insistant sur cette dimension suivi-évaluation.

⁹ Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

Le SRADDT, comme document de référence, doit dépasser largement le cadre de l'institution régionale. S'inscrivant dans une filiation d'exercices prospectifs régionaux, il constitue une base pour l'action de tous les Limousins qui doivent continuer à se l'approprier, s'y référer et le faire vivre. Le **CESR**, parmi d'autres institutions et acteurs du Limousin, réitère sa volonté de participer à la diffusion de « l'esprit SRADDT », à sa mise en œuvre et au suivi de ses orientations et objectifs stratégiques.

2.2. PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMMES D' ACTIONS AGENDA 21 DE LA REGION LIMOUSIN

Le **CESR** note l'implication de la Région Limousin en matière de développement durable, l'Agenda 21 et sa déclinaison en 26 fiches actions charpentant les politiques régionales. Il approuve l'importance accordée dès à présent aux dispositifs de suivi et d'évaluation en la matière, ainsi que l'échange d'expériences entre les collectivités qui se sont engagées dans ce type de démarche. Il apporte son soutien au dossier déposé par la Région dans le cadre de la quatrième session de l'appel national à reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ».

2.3. ETUDE TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET COMMUNICATION DANS LE MASSIF CENTRAL - ADMAC¹⁰

Cette étude a été présentée, le 11 mars 2009, par le cabinet MENSIA, aux conseillers régionaux, ainsi qu'aux conseillers économiques et sociaux régionaux.

Le **CESR** approuve la décision du Conseil Régional de rejeter les résultats de l'étude, apparemment construite avec des données pour partie inexactes, et donnant lieu à des conclusions caricaturales (opposition entre les enjeux d'ouverture et de désenclavement, par exemple) et préjudiciables au Limousin.

A ce sujet, le **CESR** s'interroge sur l'opportunité, la teneur du cahier des charges, le coût ¹¹ et la façon dont l'étude a été conduite par le cabinet MENSIA.

Le lancement de cette réflexion était-il nécessaire et opportun alors que des SRIT étaient en cours d'élaboration et que leur mise en perspective aurait pu constituer

¹⁰ Association pour le Développement Industriel et économique du Massif Central

¹¹ 500 000 euros, cofinancés par l'ADIMAC, les Régions Auvergne et Limousin pour 5 000€ chacune, le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

une démarche intéressante, moins coûteuse et susceptible d'alimenter le futur SNIT¹² ?

2.4. SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL D'ACCESSIBILITE

Le **CESR** prend note du coût élevé (près de 70 millions d'euros) induit par la mise aux normes imposée par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et de l'intervention en 2 phases envisagée par la Région Limousin.

Face à la nécessité d'agir rapidement, tout en se projetant dans une mise aux normes globale des sites, le **CESR** attire l'attention sur les risques d'absence d'optimisation des opérations et de dispersion de l'argent public en cas de non appréhension globale des projets par phases.

Il préconise d'engager immédiatement une action complète sur les sites identifiés comme prioritaires plutôt qu'une mise aux normes partielle des lieux sur l'ensemble du territoire régional.

Il estime par ailleurs que les « Points d'Arrêt Non Gérés » (PANG) méritent une attention particulière.

Une réflexion avec l'ensemble des Autorités Organisatrices mérite d'être menée à bien, afin que l'ensemble des usagers puissent bénéficier des prestations de même nature, quel que soit le mode de transport collectif, sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion devra intégrer les volets « maintien de la qualité des équipements » et « maintien de personnel formé à l'assistance aux PMR¹³ ».

2.5. SCHEMA REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS (SRIT)

Si le SRIT apparaît de façon intégrale dans les annexes en tant que « volet transports » du SRADDT, il bénéficie désormais d'une **meilleure intégration dans la charte, comme enjeu transversal**, essentiel à la réussite des trois défis (le défi de l'ouverture au monde, le défi climatique et énergétique et le défi démographique : accueil de nouvelles populations et activités).

L'ajout de **cartes des transports à l'horizon 2020**, qu'avait également sollicité le **CESR**, constitue une amélioration importante dans la lisibilité du SRIT - dont la présentation globale a été considérablement soignée depuis fin 2008. Par ces cartes, les ambitions de la Région sont plus clairement affichées, telle que celle de la

¹² Schéma National des Infrastructures et des Transports

¹³ Personne à Mobilité Réduite

diffusion de la grande vitesse. A cet égard, le **CESR** insiste sur la nécessité de **moderniser et d'adapter l'offre TER¹⁴** dès maintenant, sans attendre l'arrivée de la LGV Poitiers-Limoges.

Enfin, la question du **fret ferroviaire**, est mieux traitée dans la version définitive du SRIT et fait l'objet d'une « fiche action » spécifique. Cet affichage est important même si la réalisation des objectifs annoncés dépend beaucoup de la volonté réelle et de l'engagement de tous les partenaires concernés par le transport de marchandises.

Le **CESR**, qui, dans ses avis d'octobre 2008 et de janvier 2009, avait demandé qu'une meilleure attention soit portée au SRIT a manifestement été entendu. Il ne peut que se réjouir de cette évolution. Il souhaite à présent que les orientations du SRIT Limousin soient prises en compte dans le futur Schéma National des Infrastructures et des Transports (SNIT).

2.6. ETAT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION

Concernant les programmes européens le **CESR** note tout d'abord leur très bon engagement à plus de 97% sur la période 2000-2006. De la même manière, la situation semble bien engagée pour la période 2007-2013, puisqu'avec 28.5% du programme opérationnel FEDER programmé, le Limousin se place au 1^{er} rang des régions françaises.

En revanche, le **CESR** s'interroge sur les raisons qui ont conduit à n'engager aucun crédit sur les actions de formation des salariés sur l'axe 1 du programme opérationnel FSE¹⁵ 2007-2013, concernant :

- la formation des salariés du secteur associatif ;
- les actions individuelles et collectives de formation des salariés des entreprises ;
- la Cité des Métiers ;

ainsi que sur la faiblesse des actions de soutien à l'ingénierie de projets en faveur de l'innovation et du développement des compétences.

Ce constat amène le **CESR** à s'interroger :

- la diffusion de l'information auprès des bénéficiaires potentiels est-elle efficace ?
- La complexité administrative des dossiers, tant au niveau de leur constitution que de leur liquidation ne décourage-t-elle pas les demandeurs ?
- Existe-t-il des projets pouvant bénéficier de ces financements ?

C'est pourquoi, il préconise un suivi plus rapproché des projets susceptibles de mobiliser les fonds européens.

¹⁴ Transport Express Régional

¹⁵ Fonds Social Européen

Par ailleurs, le **CESR** tient à souligner qu'après un démarrage difficile (un an de retard), le Conseil Régional relève une accélération de la mobilisation du programme opérationnel Massif Central en 2009. Toutefois, il constate également que 40% des crédits, soit près de la moitié de l'enveloppe financière, sont affectés sur le territoire de la région Auvergne. La Région Limousin ne devrait-elle pas s'assurer d'un meilleur équilibre territorial des projets Massif Central ? Et cet équilibre territorial ne devrait-il pas prendre plus en compte l'engagement financier de la Région Limousin sur la période 2007-2013 (10.9 M€)?

En ce sens, la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central devrait permettre à la région Limousin de s'investir davantage dans le programme interrégional du Massif Central.

Sur ces différentes questions de la gouvernance et des programmes opérationnels du Massif Central, le **CESR** du Limousin organisera fin octobre 2009 à Guéret une rencontre avec les Bureaux des CESR du Massif Central.

2.7. 110 PROJETS POUR LES JEUNES

Le **CESR** approuve cette nouvelle initiative en cours d'élaboration et menée avec le concours des dispositifs et réseaux (branches professionnelles, Plates-Formes d'Initiatives Locales [PFIL], Chambres consulaires, ...) existants par ailleurs. Il attire cependant l'attention sur le soin particulier à accorder au cahier des charges, dans le but de prévenir un éventuel effet d'aubaine et pour éviter des interférences avec d'autres initiatives dans d'autres domaines.

Par ailleurs, il souligne la nécessité d'une communication efficace pour assurer la réussite de ce nouveau dispositif de soutien. De plus, c'est l'occasion de réactiver des projets ayant émergé dans le cadre de manifestations de type « Campus entrepreneur » et/ou « Challenge destination entreprise », et/ou « Carrefour étudiant »...

Suite à la proposition du Conseil Régional, le **CESR** participera au comité de sélection à travers la représentation de chacun des collèges de l'assemblée, permettant ainsi l'apport de l'expertise de socioprofessionnels.

Le **CESR** est particulièrement attaché à ce que les trois axes de cette action bénéficient des projets. Leur qualité et leur pertinence doivent être la motivation principale de soutien aux initiatives. En conséquence, le respect de quotas en fonction de ces trois axes n'est pas indispensable.

3. FORMATION, CULTURE ET SPORT



3.1. CHEQUIER JEUNES CULTURE SPORT

Si le **CESR** est satisfait de la mise en œuvre d'un tel dispositif, il constate cependant que son démarrage est lent, ce qui devrait nécessiter une campagne de communication plus active et la mobilisation de tous les réseaux d'information.

4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE



4.1. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ELIARE NETWORK SUDOE

Le **CESR** prend acte que le projet ELIARE¹⁶ Network SUDOE¹⁷ porté par la Région Limousin a été retenu par le Comité de Programmation du programme SUDOE. Ce dispositif permettra un accompagnement efficace des acteurs de la recherche vers les programmes européens.

5. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE



5.1. DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2009

De la présentation faite par les Services de la Région, le **CESR** note que :

- le résultat du compte administratif 2008 entraîne un report de plus de 31.5 M€ ;
- l'équilibre de la DM1 est assuré par un prélèvement complémentaire de 29.5 M€ de la section de fonctionnement au profit de la section investissement ;
- la proposition de réduire l'emprunt autorisé de 35 M€, le faisant passer de 85 M€ à 50 M€.

¹⁶ Expérimentation Limousine d'Accompagnement vers la Recherche Européenne

¹⁷ SUD Ouest Européen

Dans le cadre des admissions en non valeur (1.25 M€), le **CESR** souhaite qu'à l'avenir, les créances soient regroupées par redevable, afin d'en faciliter la lecture et le suivi. En outre, il serait intéressant d'avoir un suivi pluriannuel de ces encours.

5.2. LES EFFECTIFS

Compte tenu du document qui a été présenté en Séance Plénière de la Région le 16 octobre 2008, même si le **CESR** a opté pour le principe de ne pas s'immiscer dans la gestion des ressources humaines de l'institution régionale, il s'étonne de la création d'un poste de Chargé de Mission GIP Massif Central. En effet, l'Article 9 de la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Interrégional pour le développement du Massif Central, relatif au personnel du GIP, énonce :

« Le GIP, structure légère d'animation s'appuyant sur les structures administratives des Régions membres, n'a pas vocation à se doter de personnel. Ses missions sont assumées par les services de la Région dont le Président assume la présidence du présent GIP. Cependant, pour le développement de missions précises et dont la durée est fixée, il peut à titre exceptionnel accueillir du personnel mis à disposition soit de l'État, soit des Régions soit d'autres collectivités territoriales.

Les personnels mis à disposition du groupement par les membres (ou par l'Etat, ou par d'autres collectivités territoriales), conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leur rémunération, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement. Ces personnels sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président du groupement. »

Cette création de poste interroge d'autant plus le **CESR** qu'il y a quelques mois, un poste de Chargé de Mission « Massif Central » a été créé au sein des services de la Région Limousin.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement régionales et en particulier d'évolution de la masse salariale, le **CESR** préconise plutôt le redéploiement que le recrutement de nouveaux agents afin de respecter les engagements initiaux. A terme, une telle politique supposera une gestion optimale des emplois et des compétences disponibles au sein du personnel.

5.3. REGLEMENT FINANCIER DE LA REGION LIMOUSIN

Le **CESR** note la présentation d'un nouveau règlement financier. Ce document, ainsi que la création d'une cellule financière au sein de chaque Direction Générale Adjointe doivent participer à l'harmonisation des pratiques de gestion ainsi qu'à l'optimisation de la gestion des AP (Autorisations de Programmes), AE (Autorisations d'Engagements) et CP (Crédits de Paiement).



Par ailleurs, les chapitres non évoqués dans ce document ont été examinés par le **CESR** et n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

LISTE DES ABREVIATIONS



ADIMAC	Association pour le Développement Industriel et économique du Massif Central
AE	Autorisations d'Engagements
AP	Autorisations de Programmes
BP	Budget Primitif
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CP	Crédits de Paiement
CRL	Conseil Régional du Limousin
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
ELIARE	Expérimentation Limousine d'Accompagnement vers la Recherche Européenne
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FSE	Fonds Social Européen
GIP	Groupement d'Intérêt Public
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
PANG	Points d'Arrêt Non Gérés
PDMI	Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires (du réseau routier national)
PFIL	Plate-Forme d'Initiatives Locales
PMR	Personne à Mobilité Réduite
SNIT	Schéma National des Infrastructures et des Transports
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
SUDOE	SUD Ouest Européen
TER	Transport Express Régional
TIPP	Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Pétroliers
TOS	Techniciens, Ouvriers et de Service

DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE



Intervention de M. LEROY au nom de l'Union Régionale Force Ouvrière du Limousin	p. 25
Intervention de M. CROZAT au nom du Comité Régional CGT du Limousin.. .	p. 27

Intervention de M. LEROY au nom de l'Union Régionale Force Ouvrière du Limousin



UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE

DECLARATION du GROUPE FORCE OUVRIERE

CESR LIMOUSIN séance plénière du 11 Juin 2009

Chers collègues,

Au printemps 2008, on nous martelait que la crise financière serait de courte durée et qu'elle n'impacterait que très peu l'économie française. Six mois plus tard la récession s'est installée, elle est implacable. La chute du PIB de ces derniers mois et la hausse du taux de chômage ne disent rien d'autre !

Avec un repli de 1,2% au 1^{er} trimestre 2009 (-1,5% le trimestre précédent), la croissance française a enregistré l'une de ses plus forte baisse depuis le choc pétrolier de 1974 (est également annoncé un recul de 3% du PIB pour l'année 2009). Cette récession de l'activité a déjà lourdement impacté le marché de l'emploi. En un an le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 24,6%. Le chômage affecte particulièrement les jeunes avec un taux en hausse de 39,9% sur un an.

Dans notre région les plans sociaux sont en passe d'être mis en œuvre, il faut citer notamment Madrange, Sonas et bien d'autres encore.....

Le gouvernement a axé sa politique sur la relance par l'investissement. Nous réclamons une relance appuyée par la consommation. En effet, pour nous le pouvoir d'achat des français s'érode de jour en jour, on produit des biens de consommation, mais rien n'est engagé pour stimuler l'achat des familles. Dès lors, la situation tendue que nous connaissons s'accroît encore.

Dans ce contexte nous remarquons également que les chantres du « tout individuel » font désormais l'éloge de nos systèmes de protection sociale en louant l'intérêt de cet « amortisseur social » qui contribue à une relative paix sociale. Les mêmes, sans doute, quand la crise sera derrière nous, s'acharneront à détruire cette conquête ouvrière qu'est la protection sociale collective ; les systèmes de retraites, les systèmes d'accompagnement atténuant la misère de nos concitoyens. La cohérence, n'est pas l'apanage de ceux qui nous gouverne, ou plutôt si...laissons passer l'orage et la pluie, la suite sera plus féconde !

Dans ces moments difficiles pour les citoyens, il faut dire tout l'attachement que notre organisation voue aux services publics et particulièrement aux collectivités locales, telle que la région qui continue à investir et à soutenir l'activité. Le compte administratif 2008 de notre région que nous avons examiné fait largement apparaître les difficultés de nos décideurs à maintenir les grands équilibres financiers, dès lors que les ressources s'amointrissent en raison de la chute de l'activité économique. Nous remarquons également que les transferts de compétences impactent et affectent gravement et durablement les budgets. Le choix est désormais de savoir où les coupes sombres devront être faites en premier lieu. Nous pensons que ce qui touche à la culture en général et à l'aménagement du territoire doit être préservé, tant il est vrai que notre région ne peut pas se permettre de subir plus encore les effets d'une crise qui la fragiliserait.

En ce qui concerne l'avis proprement dit de notre comité, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre opposition à la proposition de participer au comité de sélection sur les 110 projets pour les jeunes. En effet, nous considérons que nous ne pouvons être « juge et partie » et faire acte de cogestion même si la décision finale est prise par le conseil régional. Il nous semble, que notre comité sort de son rôle. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur l'avis qui nous est proposé.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. CROZAT au nom du Comité Régionale CGT du Limousin

11 juin 2009



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

Maison du Peuple
24, rue Charles Michels
B. P. 3907
87039 LIMOGES CEDEX 1
Téléphone : 05.55.79.52.47 - Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



Intervention du groupe CGT sur le compte administratif 2008, les actions stratégiques, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2009.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

La présentation des résultats de l'exercice comptable au titre de l'année 2008 du Conseil régional fait apparaître un excédent de 31,5 M d'€ à reporter dans la DM 1 pour l'exercice 2009.

La CGT s'interroge sur les engagements budgétaires qui avaient été initialement pris et qui n'ont pas été couverts dans ce budget.

Cet excédent obtenu sur le fonctionnement obère les possibilités d'un usage à des fins sociales notamment dans un contexte de crise économique dont l'impact ne fait que se développer de manière exponentielle sur notre région.

A cet égard, les derniers chiffres du chômage sont révélateurs du malaise qui atteint notre tissu industriel régional et impactent plus particulièrement l'industrie automobile, la pharmacie, la céramique, ainsi que l'agro-alimentaire. Mais nous y reviendrons plus en détail cet après-midi.

On ne peut que s'interroger que dans le contexte de la crise économique actuelle un budget puisse dégager de tels excédents.

Face à cette situation, qui risque hélas encore s'aggraver, une enveloppe exceptionnelle dans le budget 2009 ne pourrait-elle pas être réservée afin de répondre à tout moment à des besoins éventuels de l'économie régionale ?

Au surplus, la question de la fiscalité, au travers de l'augmentation du produit de l'impôt, se pose dès lors en cette période de difficultés pour les ménages.

Par ailleurs, ce constat nous amène à réaffirmer notre position sur l'effet levier attendu de la TIPP au titre du budget. Si au départ cette taxe devait compenser les conséquences de la décentralisation, force est de constater que cet effet dynamique est mort né, en raison de la

crise et de la baisse de la consommation du carburant. L'absence de relance de la consommation ajoutée aux mesures préconisées par le Grenelle de l'environnement conduisent à un essoufflement du dispositif.

S'agissant des dépenses de personnel, l'affichage de l'augmentation importante du nombre d'emplois depuis 2004 et de l'enveloppe budgétaire correspondante ne peut suffire à remettre en cause des dépenses de fonctionnement jugées excessives par certains, alors que dans le même temps on déplore des sous effectifs dans certains domaines d'activités en particulier dans les lycées.

Nous nous opposons à la logique qui conduirait à diminuer les charges de personnel sous couvert de la réduction des impôts dans une situation d'augmentation forcée de l'effectif imposée par la pression étatique plutôt que voulue par la collectivité territoriale. C'est donc à leur insu que les régions sont associées à la RGPP.

Cette observation conforte notre attente d'un état des lieux afin de mesurer les conséquences liées aux deux vagues de décentralisation tant en ce qui concerne les missions transférées que les moyens associés.

Au titre des actions stratégiques, le schéma directeur régional d'accessibilité nous interpelle sur le désengagement de la SNCF propriétaire de l'infrastructure gare. Même si la loi impose aux régions la mise en conformité des installations pour l'accessibilité des PMR, nous demandons simultanément à l'autorité organisatrice et à l'autorité exploitante de maintenir et de développer l'emploi dans les lieux de vie ferroviaire et à bord des trains.

La proximité de renouvellement de la convention constitue une opportunité pour examiner la pérennité des emplois voire des embauches pour répondre aux besoins matériels des usagers.

En ce qui concerne l'étude réalisée par le cabinet Mensia, nous ne pouvons que nous associer aux réserves formulées dans l'avis, et en particulier à celles relatives au cahier des charges.

S'agissant du SRIT, il a déjà fait l'objet d'appréciations de notre part. Nous réaffirmons notre intérêt pour le développement multimodal autour du ferroviaire associé à la grande vitesse sur l'axe historique du POLT.

Nous insistons une fois encore sur le fait de voir se développer le fret en Limousin autour de l'entreprise publique SNCF. Les divers plans de restructuration ont abouti aux résultats que l'on connaît. Le suivi de la saisine sur le fret qui sera présenté en octobre ne fera malheureusement que confirmer la stratégie de déclin orchestrée par l'Etat, et mise en oeuvre par la SNCF.

Nous nous interrogeons également sur l'absence d'engagement du volet social FSE lié à la contractualisation 2007-2013 Cette absence résulte t elle d'un manque de projet ?

Dans le domaine du social l'initiative 110 projets pour les jeunes ne peut répondre à la question centrale de l'avenir de l'emploi industriel en Limousin et constituer une suite au forum organisé le 24 février dernier par l'exécutif régional.

Le délai pour formaliser et mettre en oeuvre les dits projets n'est pas recevable.

En outre, nous soulignons le caractère discriminatoire de la mesure par rapport aux publics les plus en difficulté, et, comment ne pas s'interroger sur la distribution d'argent public en l'absence de visibilité à long terme d'emplois pérennes et non subventionnés ? Cette mesure n'est-elle pas de nature comme le SRDE à dédouaner les entreprises quant à leurs responsabilités en matière de développement de l'emploi stable et qualifié sur un territoire qui leur alloue les aides de leur existence en région.

Ces réserves nous conduisent à ne pas nous associer à la procédure de sélection dont le rôle nous paraît devoir relever de la seule responsabilité des élus. Sur ce point, une des solutions à la crise ne peut-elle passer que par une action dont la portée se limiterait à une injection de fonds publics relevant de la perfusion à court terme ?

Le chéquier jeune culture sport entretient pour sa part l'illusion d'une amélioration qui participe au pouvoir d'achat des familles. Un bilan concret d'utilisation serait révélateur de l'absence d'intérêt manifesté par les jeunes. Ce bilan pourrait être proposé à la sagacité du conseil régional des jeunes.

L'énoncé de ces quelques appréciations non exhaustives amène le groupe CGT à voter contre l'avis sur le compte administratif 2008, les actions stratégiques et la décision modificative n°1 2009 qui nous sont proposés.

Pour le groupe CGT

Roger Gorce & JP Crozat

